

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4681

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Carré de Soie - Triangle Tase nord-est - Action foncière - Complément d'autorisation de programme pour les démolitions**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 12 juin 2007, le conseil de Communauté a :

- approuvé la mise en place d'un processus d'acquisitions foncières concernant une partie du tènement foncier délimité par l'avenue des Canuts (ex rue Grosso prolongée) au nord, la rue Roger Salengro à l'est et le tracé du prolongement de la rue Nelly au sud,
- individualisé une autorisation de programme de 9 000 000 € en dépenses permettant de couvrir les acquisitions foncières et le relogement des activités en place.

A la suite de cette délibération, les services communautaires ont mené à bien plusieurs acquisitions : les terrains et bâtiments de la Poste ainsi que ceux de l'usine R'Stat.

Ces activités doivent libérer les lieux dès le début 2008. Aussi, pour éviter tout risque d'occupation de ces locaux et les problèmes qui en découleraient, est-il proposé d'engager dès maintenant les procédures permettant la démolition rapide des locaux et la sécurisation des terrains.

Le coût de ces travaux est estimé à 1 000 0000 €, ce qui nécessite l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire de même montant.

Circuit décisionnel : ce projet a reçu l'avis favorable du Bureau du 10 décembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de démolition et de sécurisation des sites acquis sur le secteur Tase dans le cadre du projet de développement du Carré de Soie.

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1463 Carré de Soie Triangle Tase nord-est est complétée pour un montant de 1 000 000 € à prévoir en crédits de paiement sur l'exercice 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,